

Dijon, le 16 juillet 2019

Mesdames et messieurs les parents d'élèves des
écoles maternelles et élémentaires de
Côte-d'Or

Pôle des élèves et de l'action éducative

affaire suivie par
Sandrine Fauroux
Téléphone
03 45.62.75.56
Fax
03 45.62.75.46
Mél.
elae21.educ1@ac-dijon.fr

2 G Général Delaborde
BP 81 921
21 019 Dijon Cedex

Madame, Monsieur,

Le vendredi 11 octobre prochain se tiendront les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

Votre participation à cette élection est importante, que ce soit en vous rendant au bureau de vote de l'école de votre enfant ou en votant par correspondance à l'aide du matériel (professions de foi des différentes listes, enveloppes et bulletins de vote) qui a été mis à votre disposition par le directeur ou la directrice de l'école.

Elire vos représentants dans chaque école, c'est permettre une plus grande participation des parents dans la vie et le fonctionnement de l'école et soutenir la coéducation parents-école telle que la loi de refondation de l'Ecole de juillet 2013 la prévoit, car l'école se construit aussi grâce à votre contribution.

Les représentants que vous élirez siégeront au conseil d'école qui :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- adopte le projet d'école,
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, activités périscolaire, sécurité des enfants, organisation du temps scolaire...

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre engagement pour parvenir, ensemble, à la réussite de tous les élèves.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**La directrice académique
des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux
de la Côte-d'Or**



Pascale COQ